



formation  
international  
prévention  
**représentation**  
solidarité  
citoyenneté  
jeunesse

CONTRIBUTION

# Pour une **refonte** de la **formation des** **enseignants**

+ d'infos sur

[www.fage.org](http://www.fage.org)

<b>I – Propos liminaires</b>	4
<b>II – La nécessité d'une meilleure orientation</b>	5
<b>III – Une formation en 5 ans, pré-professionnalisante dès le 1<sup>er</sup> cycle</b>	7
<b>IV – L'organisation de la formation et des concours</b>	9
<b>V – Le maillage territoriale de la formation</b>	14
<b>VI – Les conditions de vie et d'études</b>	14
<b>VII – Le calendrier de transition</b>	15



Pour une **refonte** de la  
**formation des enseignants**

L'Éducation, est reconnue par la Convention Universelle des Droits de l'Homme de 1948 comme un droit. Ce même texte précise que « l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite ». L'éducation « doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Culturellement, l'Éducation en France repose sur deux acteurs principaux : la sphère étatique, de par les établissements scolaires et les personnels recrutés pour cette mission, ainsi que la sphère familiale. Loin de remettre en cause l'apport de la sphère familiale à l'Éducation de chaque jeune, la FAGE rappelle son attachement au service public de l'éducation, qui doit permettre à chacun de construire et de suivre son projet de vie comme il l'entend, quel que soit son milieu socioculturel d'origine.

Dans ce cadre, la scolarité obligatoire doit non seulement apporter une culture commune à tous les jeunes vivants sur le territoire français, mais surtout lui donner les moyens de constituer librement sa propre culture et de pouvoir effectuer un choix éclairé quant à la suite de son parcours. En outre, l'École républicaine se doit de transmettre les valeurs qui en constituent le fondement, telles que l'égalité, l'humanisme, la démocratie et la citoyenneté. La Convention Universelle des Droits de l'Homme formule cet objectif ainsi : l'éducation « doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux ».

Ainsi, la mission éducative relevant des personnels enseignants constitue l'un des enjeux capitaux pour l'avenir de notre pays, et la qualité de la formation qu'ils reçoivent pour les mener à bien une priorité pour l'État.

Cette contribution s'inscrit dans cet esprit, soucieux d'optimiser la qualité de la formation des enseignants en préservant leurs conditions d'études, de permettre à chacun d'y prétendre quelles que soient les ressources financières dont il dispose tout en préservant les exigences académiques et professionnelles. Cette contribution, résultant des consultations réalisées par le réseau de la FAGE depuis plusieurs années, ne se limite pas à la déconstruction de la masterisation mais s'inscrit dans une démarche beaucoup plus ambitieuse : **réformer en profondeur le système actuel de la formation des enseignants, de sorte qu'elle corresponde aux besoins de notre système éducatif et de ses usagers, aux exigences du métier d'enseignant et aux attentes des étudiants.**

## **II – La nécessité d'une meilleure orientation**

Depuis sa mise en place, la masterisation a accentué un phénomène inquiétant : le métier d'enseignant n'attire plus suffisamment d'étudiants. Parmi les hypothèses plausibles ayant conduit à la situation actuelle, où certains CAPES ont moins de candidats que de postes offerts, il en est plusieurs qui pourraient être effacées dans le cadre d'une nouvelle réforme.

Les étudiants qui font le choix de s'investir dans les études menant au métier d'enseignant le font, car ils ont envie de transmettre leurs compétences aux générations futures. Afin d'attirer à nouveau les candidats, il est nécessaire de redonner en visibilité au métier d'enseignant ainsi qu'à la formation y préparant, et de revaloriser ce métier porteur de forts a priori dans l'imaginaire collectif.

Aussi, **la FAGE réaffirme la nécessité de mettre en place des entretiens individualisés dès la classe de seconde**, ainsi que de mettre en avant les parcours « Métiers de l'Enseignement et de la Formation » au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Le manque de visibilité des formations au métier d'enseignant, dû à la diversité des concours et des acteurs intervenants dans leur préparation, doit être amélioré par la mise en place **d'un guichet unique de la pédagogie à l'échelle académique : l'Institut Universitaire de Formation à la Pédagogie (IUFP).**

### **Zoom IUFP**

L'IUFP est une composante universitaire, régi par l'article L713-9 du code de l'Éducation. Il en existe un par académie, rattaché à une Université, et pouvant disposer d'antennes sur d'autres campus.

Les missions de l'IUFP sont les suivantes :

- assurer la formation initiale et continue des personnels de l'État ayant une mission de face à face pédagogique ;
- assurer la formation des fonctionnaires-stagiaires de l'académie ;
- développer et mener une politique de recherche en éducation ;
- réaliser des études à l'échelle académique et proposer des expérimentations pédagogiques aux établissements scolaires et universitaires.

L'IUFP est administré par un conseil, dont les membres sont élus parmi les personnels et les usagers, qui élit un directeur parmi les personnels enseignants rattachés à l'IUFP. Au-delà d'une représentativité adéquate des étudiants au sein de ce conseil, il est nécessaire que le rectorat y soit représenté au sein des personnalités extérieures.

L'IUFP est la composante qui porte l'ensemble des formations MEF du second cycle, elle a également un rôle pédagogique prépondérant dans la constitution des formations de Licence. L'IUFP doit également être en mesure de porter la formation de licence CRPE.

Le développement de la formation continue au sein de l'IUFP doit permettre de dégager des fonds supplémentaires pour assurer le fonctionnement de la composante.

### **Zoom évaluation des enseignements à l'IUFP**

Les IUFP disposent d'une particularité par rapport aux autres composantes universitaires : ses usagers se dirigent tous vers le milieu éducatif, et ont de fait un plus grand recul sur les méthodes pédagogiques utilisées par leurs enseignants. Ainsi, l'IUFP est la composante au sein de laquelle l'évaluation des enseignements revêt une importance toute particulière, c'est pourquoi la FAGE demande la mise en place de l'évaluation des enseignements en son sein, à l'instar des autres formations d'Enseignement Supérieur.

### **III – Une formation en 5 ans, pré-professionnalisante dès le 1<sup>er</sup> cycle**

Les compétences nécessaires à l'enseignement étant spécifiques, elles nécessitent d'être acquises tout au long de la formation. Cette approche pré-professionnelle dès le premier cycle doit également permettre à chaque étudiant de vivre une première expérience professionnelle, de sorte à pouvoir se réorienter de manière rapide si sa conception du métier d'enseignant diffère de la réalité du terrain.

Pour cela, la FAGE préconise une **initiation aux métiers de l'enseignement dès la 1<sup>ere</sup> année de licence**, sous forme d'une unité d'enseignement libre, et dans laquelle chaque étudiant sera confronté à des notions de sciences de l'éducation, de connaissance du milieu éducatif et des particularités du public.

Cette initiation doit être approfondie en deuxième et troisième année de Licence, par **la mise en place de parcours spécifique préparant au métier d'enseignant**. Ces parcours s'appuient sur les licences disciplinaires, où certaines UE sont remplacées par des UE « MEF ». Lors de la deuxième année de Licence, **l'étudiant devra réaliser un stage d'observation filé** au sein d'une classe (de primaire ou de secondaire, selon son projet professionnel), suivi d'**un stage en pratique accompagnée** lors de la troisième année de Licence où il sera, en collaboration avec son tuteur de stage, amené à **intervenir progressivement**.

Alors que les enseignements peuvent être généraux et mutualisés entre les différentes mentions lors de la deuxième année de licence, il semble néanmoins important de les dissocier lors de la troisième année de licence, afin de les aborder également sous un prisme disciplinaire.

**Le second cycle doit davantage être orienté sur la partie professionnelle du métier d'enseignant**, de sorte qu'aucun fonctionnaire-stagiaire ne puisse se trouver démuné lors de son année de stage. Cette professionnalisation doit s'acquérir par **la réalisation de stages filés en responsabilité tout au long du cursus Master**, menant à un retour régulier avec le tuteur pédagogique de l'établissement scolaire et le formateur universitaire, et donnant lieu à la rédaction d'un mémoire adossé à une problématique rencontrée dans la vie professionnelle de l'enseignant.

## Zoom sur les stages

Nous distinguons 3 degrés de responsabilité de l'étudiant lors des stages en établissement scolaire :

- le **stage en observation**, dans lequel le stagiaire doit réaliser une étude critique de la situation dans laquelle il est placé. Ainsi, des cours sur la méthodologie de l'observation lui permettront d'établir les caractéristiques du public observé, de comprendre les méthodes pédagogiques employées par le tuteur de stage dans le contexte, d'évaluer l'action de l'enseignant sur l'apprentissage des élèves, de comprendre les adaptations pédagogiques et didactiques de l'enseignant en fonction des réactions des élèves ;
- le **stage en pratique accompagné**, dans lequel le stagiaire intervient de manière progressive dans la classe, en concertation avec son tuteur. Dans un stage en pratique accompagnée, l'enseignant reste responsable de l'enseignement dispensé : l'intervention du stagiaire s'inscrit dans le cycle éducatif construit par l'enseignant ;
- le **stage en responsabilité**, dans lequel le stagiaire est le concepteur du cycle d'enseignement. Ici, le tuteur veille à la conformité de l'intervention du stagiaire avec le cadre légal : respect des programmes, des normes de sécurité et de la réglementation s'imposant au métier d'enseignant. Il observe le stagiaire, de manière à pouvoir lui donner un retour régulier et exhaustif sur la façon qu'il a de construire et de mener son intervention.

Les stages sont le moyen le plus efficace de confronter l'étudiant au milieu professionnel, ainsi il peut mettre un premier pied dans le métier auquel il se destine pendant ses études, le confronter avec les conceptions qu'il en avait, et ainsi affiner son projet personnel et professionnel. Afin de permettre aux étudiants de s'imprégner au mieux du milieu professionnel, il est indispensable qu'il réalise des stages en établissements scolaires, de la deuxième année de licence jusqu'au master.

Afin qu'un stage soit aussi profitable que possible à la formation de l'étudiant, il doit se dérouler dans un cadre optimal. Aussi, la FAGE demande à ce que chaque enseignant tuteur ait suivi une formation spécifique à l'encadrement de stagiaires universitaires. Cette transmission du savoir par les pairs se doit de figurer dans les missions de l'enseignant, néanmoins cette qualification supplémentaire peut faire l'objet d'une décharge de service pour le tuteur, ou d'un apport pécuniaire symbolique. L'encadrement de stagiaires doit entrer dans les missions des enseignants, mais il est nécessaire qu'il reste sur la base du volontariat au début de la réforme, pour laisser un temps de formation nécessaire. De plus, l'encadrement des stagiaires au sein de leur composante universitaire doit également être optimisé par la mise en place systématique d'entretiens individuels entre étudiants et responsable pédagogique durant l'ensemble de la période de stage, comme prévu dans l'arrêté Licence du 1<sup>er</sup> août 2011.

Par ailleurs, l'hétérogénéité des établissements scolaires sur le territoire français fait qu'il est rare qu'un fonctionnaire stagiaire, ou qu'un néo-titulaire, ait vécu lors de ses études les spécificités de l'établissement dans lequel il sera. Ainsi, lors de l'attribution des stages aux étudiants, il est nécessaire de prendre en compte les stages qu'ils ont déjà réalisés au cours de leur cursus et ainsi multiplier leurs expériences professionnelles. La distance séparant le lieu d'études des lieux de vie et de stage doit également être un facteur majeur lors de l'attribution des stages.

De plus, et ce pour garantir l'accessibilité du métier d'enseignant aux étudiants issus des classes les plus modestes, la FAGE exige que tout stage en responsabilité fasse nécessairement l'objet d'une gratification, y compris ceux durant moins d'un équivalent de deux mois temps plein. Ces gratifications seront financées par les actuelles bourses au mérite, étant spécifiquement destinées aux étudiants de deuxième année de Master et se destinant aux métiers d'enseignant, de conseiller principal d'orientation ou de documentaliste.

## IV – L'organisation de la formation et des concours

La formation initiale des enseignants est organisée autour de trois cycles : la Licence, le Master et l'année de fonctionnaire-stagiaire (ou le doctorat pour les enseignants-chercheurs).

### • La licence

Le cycle de licence permet d'**initier l'étudiant au métier d'enseignant, à la pédagogie et à la didactique d'une discipline**. Il permet une pré-professionnalisation progressive au fur et à mesure que l'étudiant progresse en son sein :

- **La 1<sup>ère</sup> année de Licence** : initiation au fonctionnement et aux enjeux de notre système éducatif, à la formation des enseignants et aux spécificités du public, grâce à **la mise en place d'une Unité d'Enseignement Libre** au sein des établissements d'Enseignement Supérieur.

- **La 2<sup>ème</sup> année de Licence** : formation un peu plus poussée sur l'histoire du système éducatif français, la psychopédagogie, le développement cognitif de l'enfant, ses rythmes biologiques et la pédagogie, **au sein d'un parcours de formation identifié « Métiers de l'Enseignement et de la Formation »**. Les étudiants disposent également d'enseignement sur la langue française et sur une langue vivante étrangère, dans l'optique d'attester d'un niveau B2 à l'issue du Master. La 2<sup>ème</sup> année de Licence est l'occasion pour l'étudiant de vivre sa première expérience professionnelle au sein d'un établissement scolaire, en effectuant un stage en observation en binôme.

- **La 3<sup>ème</sup> année de Licence** : elle s'inscrit dans la continuité de la 2<sup>ème</sup> année de licence, **avec des parcours séparés pour les étudiants se préparant à un concours du second degré et ceux se préparant au CRPE**. Cette distinction permet d'avoir une approche davantage disciplinaire pour les concours du secondaire, et au contraire pluridisciplinaire pour les autres. **La formation axée sur le CRPE peut être portée par l'IUFP**, les autres étant portées par les composantes disciplinaires. Pour les concours bidisciplinaires (Histoire–Géographie, Physique–Chimie), des parcours spécifiques doivent également être mis en place.

- **Le Master**

Les masters MEF sont des **masters professionnels, qui vont donner à l'étudiant les compétences nécessaires pour assurer un face à face pédagogique** dans de bonnes conditions pour lui et la classe qui sera sous sa responsabilité. Le nombre d'enseignants étant régi par l'État, il s'agit d'un secteur en forte tension, notamment dans certaines disciplines. La formation d'un nombre trop élevé d'enseignants représente une surcharge financière importante pour l'État, ainsi qu'un frein à l'engagement des étudiants au sein de cette formation, ainsi **la FAGE propose que la sélection des étudiants se fasse entre les cycles de Licence et de Master**.

Afin de pouvoir effectuer la sélection des étudiants 2 ans avant leur potentiel accès au statut de fonctionnaire–stagiaire, il est nécessaire de **mettre en place un plan pluriannuel de recrutement des personnels**, tel qu'il est prévu à l'article L911–2 du code de l'éducation.

La sélection se fait au moyen d'un **concours national pour chaque discipline, et d'un concours académique pour les professeurs des écoles**. Ce concours a pour objectif de sélectionner des étudiants connaissant la réalité du métier d'enseignant, ayant des capacités de travail élevées, une bonne culture générale, maîtrisant la langue française ainsi qu'une langue vivante étrangère, des connaissances disciplinaires, pédagogiques et didactiques.

**Un concours est organisé pour chaque discipline dans chaque académie**, et est **ouvert aux étudiants diplômés d'une Licence dans la discipline du concours** (ou disposant d'une VAE) ou en cours de formation.

**Le nombre de places en M1 pour chaque concours est fixé à 110 % des besoins estimés à N+2**, afin de prévenir les abandons et les poursuites d'études vers le doctorat. En cas de manque de candidats lors d'une session, l'équilibre peut-être rétabli un an après en permettant aux titulaires d'un Master d'intégrer sur dossier directement l'année de M2. En fonction du nombre d'étudiants, et de sorte à réduire le coût de la formation, il doit être possible de mutualiser certains enseignements entre différents parcours de licence « MEF ».

**Le niveau disciplinaire doit essentiellement être attesté par l'obtention du diplôme national de Licence**, les étudiants échouant au concours doivent avoir la possibilité d'intégrer des Master disciplinaires s'ils souhaitent poursuivre leurs études. **Pour la Licence « CRPE », sa validation doit permettre de prétendre à l'inscription dans un master en Sciences de l'Éducation**.

Le cycle Master est construit afin de plonger l'étudiant dans une immersion progressive au sein du milieu professionnel, et de lui apporter tout au long des deux ans les compétences nécessaires à l'exercice de sa profession.

**À la fin de l'année universitaire de M2, sont organisées des épreuves classantes ayant l'objectif de hiérarchiser les étudiants pour les vœux qu'ils auront à formuler pour leur année de fonctionnaire–stagiaire**. Néanmoins, **le Master MEF n'est pas et ne doit pas être une simple préparation à un concours** : il s'agit d'un diplôme national qui atteste en soi des compétences de ses titulaires. Ainsi, les épreuves de fin de M2 doivent tenir compte de cette spécificité.

### **Zoom CRPE : EPS, Musique et Arts Plastiques**

Du fait des spécificités de l'encadrement de l'EPS et des difficultés à assumer le face à face pédagogique dans cette discipline sans formation initiale, le CRPE doit comprendre à nouveau une épreuve obligatoire d'EPS pour tous les candidats. De plus, l'éveil à la culture étant une composante importante du développement de l'esprit critique de chaque individu, une UE spécifique aux arts plastiques et à la musique sera prévue au sein du Master MEF CRPE.

### **Zoom sur les langues**

Un enseignement en langue vivante étrangère est dispensé tout au long du cursus, du début de la licence à la fin du master, de sorte que les étudiants aient un niveau B2 à l'issue de leur formation. Il est donné aux étudiants la possibilité de passer des **certifications en langues** au cours de leur formation pour attester de ce niveau, et ce gratuitement.

Le niveau en langues des diplômés du Master doit être attesté par le diplôme national, et leur formation être adaptée à l'acquisition de compétences en langues.

Néanmoins, une **épreuve de langue vivante étrangère** doit être prévue dans le concours d'entrée à l'IUFP, ainsi qu'une épreuve en langue vivante étrangère appliquée à la discipline lors des épreuves classantes.

En ce sens, la FAGE exige que **l'obligation de certification pour devenir fonctionnaire stagiaire puis être titularisé soit supprimée.**

### **Zoom sur « la formation handicap » des enseignants**

Pour permettre l'augmentation de nombre d'élèves en situation de handicap au sein de la scolarité classique, il est indispensable que les enseignants disposent d'une **formation à l'encadrement** de ce public spécifique, dans la formation initiales et continue.

De fait, il sera proposé à l'ensemble des étudiants de réaliser des **stages** auprès de publics en situation de handicap lors de leur formation initiale.

Des **séminaires obligatoires** sur cette thématique seront organisés dans le cadre de la formation continue des enseignants.

#### **• Le cycle Doctoral**

La grande majorité des enseignants–chercheurs n'ont pas été formés à la pédagogie, la didactique ou encore aux spécificités d'un public étudiant pour la conduite d'un face à face pédagogique durant leur master.

Afin de les aider au mieux dans leur tâche de chargés de TD ou de futurs enseignants–chercheurs, **des séminaires de formations seront organisés à cet effet par l'IUFP de leur académie.**

#### **• L'année de fonctionnaire–stagiaire**

Il serait ambitieux, voire utopique, de considérer que chaque étudiant, à l'issue du Master, est prêt à gérer l'ensemble des situations pouvant survenir dans sa classe et d'y faire face de la manière la plus adéquate. **L'année de stage doit permettre à chaque fonctionnaire–stagiaire d'affiner ses compétences, et de continuer à se former** sur ses points faibles. Il est ainsi indispensable que **les fonctionnaires–stagiaires disposent d'une décharge horaire** de service de 6 heures hebdomadaire, et d'une journée sans enseignements afin de pouvoir suivre les cours de l'IUFP.

Par ailleurs, afin d'entrer en douceur dans le métier, **la FAGE recommande que les fonctionnaires–stagiaires ne soient pas postés d'office dans des établissements connus pour les difficultés qu'y rencontrent déjà des enseignants plus expérimentés.**

## V – Le maillage territorial de la formation

Du fait d'une sélection anticipée entre les cycles Licence et Master, le nombre d'étudiants inscrits au sein des Master MEF (notamment des CAPES) va être en forte chute. Afin de rationaliser les coûts des formations, toutes les académies ne pourront préparer à tous les concours : **il est nécessaire de mener une réflexion à l'échelle inter-académique** pour déterminer quelles seront les académies qui formeront les étudiants de quelles disciplines. Ce maillage territorial devra être pensé de façon cohérente, afin que les **formations soient réparties équitablement à l'échelle du territoire**, et que **chaque étudiant puisse accéder dans une académie proche de la sienne à la formation qu'il cherche**.

Afin de permettre à chacun de suivre ces formations, **des aides à la mobilité seront mises en place** pour les étudiants devant suivre leur formation dans une autre académie que la leur, qui sera également prélevée sur les fonds actuellement utilisés aux bourses aux mérites « Masterisation ». Par ailleurs, **la mise en place de l'AGI permettra de lutter efficacement contre les difficultés financières des étudiants issus des classes populaires et moyennes**.

Les étudiants émettront des vœux pour le lieu de formation qu'il souhaite, qui leur sera attribué en fonction de leur résultat au concours d'entrée et de la position géographique du foyer fiscal dont ils dépendent selon un barème de points.

## VI – Les conditions de vie et d'études

Afin de préserver leurs acquis, **la FAGE rappelle que les personnes suivant une formation initiale au métier d'enseignant au sein des IUFP conservent le statut d'étudiant**.

Néanmoins, s'il est une volonté politique de lutter contre la reproduction sociale et de permettre à chaque jeune d'accéder aux études MEF, **la FAGE réaffirme la nécessité de mettre en place l'Aide Globale d'Indépendance au plus vite**.

### Zoom sur le cadrage de la formation

Les enjeux du métier d'enseignant revêtent une importance capitale pour l'avenir de notre société, il est indispensable que les formations aux métiers de l'enseignement conservent un fort niveau d'exigence.

Du fait de l'autonomie des Universités, la FAGE préconise la mise en place d'un cadrage national de la formation via un cahier des charges, auquel devront se conformer les établissements souhaitant être habilités. Ce dernier garantira à la fois les droits des étudiants (en l'absence d'un arrêté Master pour le faire), et la qualité de la formation.

## VII – Le calendrier de transition

Transition et calendrier de mise en place :

- **année 2013 / 2014** : pas de changement pour les étudiants. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en lien avec les Académies, devront décider lesquelles forment pour quels CAPES ;
- **année 2014 / 2015** : les M1 rentrent sur concours à l'IUFP, les M2 passent « l'ancien » concours ;
- **année 2015 / 2016** : les M1 rentrent sur concours à l'IUFP, les M2 passent le nouveau concours, avec le nouveau cadrage. Les M2 de 2014 / 2015 ont droit à un redoublement de droit.

# CONTRIBUTION **Pour une refonte** **de la formation des enseignants**

---

5 rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris  
Tél. +33 1 40 33 70 70 - Fax +33 1 40 33 70 71

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS  
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, fondatrice de l'AFJ, membre de l'ESU et du CNAJÉ

[www.fage.org](http://www.fage.org)